New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Jacqueline Lang	2019280	Le 13 mai 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Précieux Moments		(506) 821-2222
Adresse		
21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite à la garderie en avant-midi, personne n'est présent. J'appelle l'exploitante et celle-ci m'informe qu'elle n'est pas ouverte ce matin, mais qu'elle le sera en après-midi avec les après-classes.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mai 2025 — Date

original signé par
Jacqueline Lang — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2025 — Date